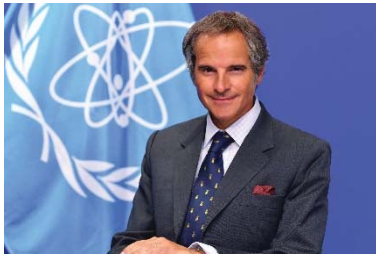


Avant-propos du Directeur général



À la suite de l'accident survenu en mars 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi et des opérations qui s'en sont suivies sur le site, de grandes quantités d'eau ont été accumulées et entreposées sur place. En avril 2021, le Gouvernement japonais a publié sa politique de gestion de l'eau, expliquant qu'il avait décidé de rejeter progressivement cette eau dans la mer après un traitement spécifique.

Peu après cette décision, le Gouvernement japonais a demandé à l'AIEA d'effectuer un examen indépendant de la sûreté de la mise en œuvre de cette politique au regard des normes de sûreté internationales.

J'ai convenu avec le Japon que l'AIEA examinerait exhaustivement la mise en œuvre des plans du Gouvernement avant, pendant et après tout rejet d'eau traitée par l'ALPS.

Cette année-là, j'ai constitué une équipe spéciale de l'AIEA, qui est composée de spécialistes de haut niveau issus du Secrétariat de l'AIEA, conseillés par des experts externes de renommée internationale et provenant du monde entier, y compris de la région.

En vertu de son mandat statutaire et du fait de son rayonnement mondial, l'AIEA peut utiliser les normes de sûreté nucléaire internationalement reconnues comme base objective pour évaluer la sûreté des rejets prévus. Ces normes internationales sont constamment mises à jour, en tenant compte des progrès scientifiques et technologiques et des enseignements tirés de la recherche et de l'expérience. Elles constituent une référence mondiale indispensable pour la protection des personnes et de l'environnement et contribuent donc grandement à instaurer un niveau de sûreté nucléaire élevé et harmonisé dans le monde.

Ce rapport complet apporte des éclaircissements à la communauté internationale sur les aspects scientifiques du rejet de l'eau traitée et répond, j'en suis convaincu, aux questions techniques liées à la sûreté qui ont été soulevées.

Sur la base de l'examen exhaustif qu'elle a réalisé, l'AIEA a conclu que la démarche adoptée par le Japon et ses activités de rejet de l'eau traitée par l'ALPS sont conformes aux normes de sûreté internationales pertinentes. L'AIEA a en outre noté que les rejets contrôlés et progressifs de l'eau traitée en mer, tels qu'ils sont actuellement planifiés et évalués par la TEPCO, auraient un impact radiologique négligeable sur la population et l'environnement.

Ces conclusions et ce rapport complet sont une étape importante de l'examen de l'AIEA. Pour autant, notre tâche ne fait que commencer.

L'AIEA poursuivra son examen impartial, indépendant et objectif de la sûreté pendant la phase de rejet, notamment en assurant une présence continue sur le site et une surveillance en ligne en direct sur son site web. Cela permettra de garantir que les normes de sûreté internationales pertinentes continuent d'être appliquées tout au long du processus mis en place par le Gouvernement japonais et la TEPCO, qui s'étale sur plusieurs décennies. L'AIEA continuera ainsi à assurer la transparence auprès de la communauté internationale, afin que toutes les parties prenantes puissent s'appuyer sur des faits et des données scientifiques vérifiés pour éclairer leur compréhension de cette question tout au long du processus.

Enfin, j'aimerais souligner le fait que la décision de rejeter l'eau traitée entreposée à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi est une décision nationale du Gouvernement japonais et que ce rapport ne constitue ni une recommandation ni une approbation de cette politique. J'espère néanmoins que toutes les parties concernées par cette décision accueilleront favorablement l'examen indépendant et transparent de l'AIEA, et je donne l'assurance, comme je l'ai dit dès le début de ce processus, que l'AIEA sera présente avant, pendant et après le rejet de l'eau traitée par l'ALPS.

Rafael Mariano Grossi
Directeur général de l'AIEA